

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT TARIFICATION DE DIPLOMES D'UNIVERSITE (DU)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2019,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu l'avis des conseils de gestion concernés ;  
Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 29 janvier 2019 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'approuver la tarification, la création ou le renouvellement des Diplômes d'Université (DU) tels que joint en annexe.

Membres en exercice : 37  
Votes : 27  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions: 1

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2019-02-01-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

## Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2019

### Tarification de Diplômes d'Université

suite à aux CFVU du 14 décembre 2018 et du 29 janvier 2019

| Intitulé de la formation   | Composante       | Responsable Pédagogique                    | Présentation, objet de la demande  | Durée de la formation                                |  | Tarification         |    | Effectif minimum  |    | Conseil de Gestion   |            |
|--|------------------|--|--|--|--|----------------------|----|---|----|--|------------|
|  |                  |  |  | Durée totale   | Organisation   | FI / RE              | FC | FI / RE   | FC |  |            |
| <b>DU Ingénierie territoriale</b><br><br><b>CRÉATION / TARIFICATION</b>  | École de Droit   | Sébastien DEFIX –<br>Sandra ROUGE GUICHARD | <p>L'ingénierie territoriale se définit comme « l'ensemble des moyens humains, des méthodes et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite d'un projet territorial, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions ».</p> <p>Par la mise à disposition de compétences, le partage d'expériences, ce DU a pour objectif d'offrir les outils permettant de renforcer la capacité d'agir et d'innover de ceux qui s'intéressent aux projets territoriaux et de ceux qui souhaitent compléter leur formation universitaire.</p> <p>Les objectifs de la formation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtriser les enjeux juridiques, économiques et financiers des projets territoriaux</li> <li>- disposer des outils techniques</li> <li>- anticiper les difficultés dans le montage et la mise en place des projets territoriaux</li> </ul> | 99 heures  | <p>33 heures x 3 UE</p> <p>Les cours ont lieu environ 3 jours par mois, le vendredi, de janvier à juin</p> <p>Examen : première semaine de juillet</p> | 3 000 € (FI/RE – FC) |    | 900 € (étudiant inscrit à l'UCA ou s'inscrivant pour la 2 <sup>ème</sup> année consécutive) |    | 10 dont au moins 4 apprenants au tarif de 3 000€ ou toute autre combinaison permettant d'atteindre l'autofinancement | 09/10/2018 |
| <b>DU de Préparation aux études d'Économie et de Gestion (DUPEG)</b><br><br><b>RENOUVELLEMENT / TARIFICATION</b> | École d'Économie | Jean-Pierre PLA                            | <p>Le DUPEG permet d'améliorer les compétences des étudiants en langue française, et de donner des bases, ou consolider les connaissances dans les domaines du tertiaire. Il prépare ainsi les étudiants à commencer ou continuer des études dans ce domaine.</p> <p>Le DUPEG est enseigné au second semestre de chaque année universitaire. Au préalable, les étudiants ont soit suivi un semestre de FLE intensif dans leur pays d'origine, soit suivi un DUEF au centre FLEURA.</p>   | 1 semestre (le second de chaque année universitaire) | <p>Période d'inscription / candidature de mi-juillet à mi-janvier</p> <p>Formation réalisée de fin février à fin juin</p>                              | 4 000€               | /  | 15  | /  | 17/09/2018   |            |

|   |   |                             |   |                  |   |               |  |          |                   |
|---|---|-----------------------------|---|------------------|---|---------------|--|----------|-------------------|
| <p><b>DIU Troubles des conduites alimentaires</b></p> <p><b>CRÉATION / TARIFICATION</b></p> | <p>UFR de Médecine et des professions paramédicales</p> | <p>Pierre-Michel LLORCA</p> | <p>Le DIU TCA Rhône-Alpes / Auvergne a pour objectif général de former les professionnels de la prise en charge pluridisciplinaire et multi-professionnelle des Troubles du Comportement Alimentaire dans l'inter région Rhône-Alpes Auvergne. L'autre objectif est de développer une culture et un langage commun afin de poser les bases de collaborations futures entre les professionnels (dans une meilleure délimitation de la place et du rôle de chacun), indispensables pour améliorer la prise en charge de ces patients en Rhône-Alpes / Auvergne.</p> | <p>80 heures</p> | <p>4 modules de 20 h</p> <p>DIU dispensé sur les sites des 4 Universités partenaires (UCA, Université Jean Monnet Saint-Etienne, Université Grenoble Alpes et Université Claude Bernard Lyon 1)</p> | <p>1 000€</p> | <p>1 400€</p>  | <p>5</p> | <p>22/10/2018</p> |
| <p><b>DU Ergonomie</b></p> <p><b>TARIFICATION de réinscription</b></p>                      | <p>UFR STAPS</p>  | <p>Fabien COUTAREL</p>      | <p>Dans le cadre du DU Ergonomie porté par l'UFR STAPS, il a été nécessaire de proposer la possibilité de se réinscrire dans l'hypothèse où un apprenant ne valide pas le DU.</p> <p>Le cas le plus fréquent étant celui d'un apprenant qui a suivi tous les enseignements, mais qui n'a pas validé le stage. La validation de celui-ci est donc l'unique enjeu de la réinscription, l'apprenant ne suivant aucun cours. L'accompagnement et le suivi de ce stage est estimé à hauteur de 10 heures.</p>  | <p>10 heures</p> |   | <p>250€</p>   | <p>Ces cas de réinscriptions s'ajoute au 15 inscriptions nécessaires pour atteindre le seuil d'autofinancement</p> | <p>/</p> |                   |